# Les IDÉES et les FAITS

## *Coup d'œil quotidien*

### *Lettre d'Autriche*

Vienne, le 15 juin.

**Affaires de Hongrie : M. de Tisza reparaît — Echos du voyage en Bosnie — L'archiduc François-Ferdinand et l'opinion publique**

Aujourd'hui ont lieu, en Hongrie, les quelques élections qui restent à liquider par un second tour de scrutin. Elles n'ont qu'un intérêt individuel pour les candidats eux-mêmes, car la majorité du ministère est trop forte pour souffrir de sept ou huit insuccès partiels, qu'elle ne subira d'ailleurs pas. D'autre part, les résultats de la journée n'auront pas non plus la valeur d'une indication touchant un revirement de l'opinion, d'abord parce que les revirements ne surviennent pas du jour au lendemain, ensuite parce que l'opinion n'a pas grand'chose à voir dans les opérations électorales hongroises. L'argent agit ; les baïonnettes appuient son action.

Le grand art de la cour de Vienne est d'avoir compris dans quelle vaste mesure elle pouvait user de ce système avec les Hongrois, et d'avoir démêlé dans la foule des hommes à tout faire celui qui ferait le mieux. Mais, quoi qu'il en soit et des moyens et de l'exécuteur, on ne peut qu'enregistrer avec la plus entière indifférence un fait malheureusement indéniable : c'est que la Hongrie n'a que ce qu'elle mérite, puisque ses chefs nationaux, ayant eu cinq ans et de belles occasions pour faire prévaloir son droit historique, n'ont profité de la conjoncture que pour faire des discours, comme Apponyi, et des affaires comme Kossuth.

Mais à Vienne, l'allégresse du triomphe n'est pas sans mélange d'amertume. Les patriotes autrichiens et le parti catholique avaient rêvé autre chose. Ils voulaient voir en Hongrie l'émancipation des masses et celle des nationalités par le suffrage universel. La cour leur a laissé croire que c'était, en effet, ce que préparait M. de Khuen ; or, derrière de Khuen, elle a poussé Tisza, introduit subtilement dans la combinaison ; de Khuen a fait la grosse besogne, Tisza en recueille les fruits, et voilà la Hongrie ramenée au vieux libéralisme, au régime du pays légal doctrinaire et protestant, les catholiques et les nationalités étant frappés à la tête.

Tel est le résultat réel, ce qui m'oblige à me demander une fois de plus comment peut subsister après tant de démonstrations contraires, plus éclatantes les unes que les autres, la croyance que Habsbourg est le croisé combattant le bon combat.

❁

M. Biankini, député croate de Dalmatie, a présenté à la Chambre de très intéressantes observations sur le voyage de l'empereur en Bosnie-Herzégovine.

« Ce voyage, a-t-il dit, a eu sans aucun doute un succès complet au point de vue dynastique. Les populations du territoire annexé ont vu venir à elles le monarque vénérable que les fatigues d'un si long voyage n'empêchaient pas de faire sa visite à ses nouveaux sujets ; elles ont eu les marques de sa sollicitude, de son amabilité, de sa bonté, et l'impression qui devait se produire s'est vraiment produite. C'est l'œuvre de l'empereur.

» Mais je ne saurais censurer trop énergiquement les arrangements policiers qui ont été pris pendant le séjour du souverain. Le peuple n'a pu l'acclamer que de très loin. L'empereur s'en est bien aperçu. Il a remarqué que les rues étaient désertes et il s'en est plaint : « Où donc est le peuple ? Je voudrais pourtant bien le voir ! » Alors la police a bien voulu permettre aux populations d'animer le paysage par sa présence. La police a, d'autre part, pris des mesures rigoureuses pour que personne ne parvînt à la chancellerie du cabinet impérial : il s'agissait de donner au monarque l'impression que la félicité des populations est si parfaite que pas un seul plaignant n'avait de réclamations à lui présenter. L'empereur l'ayant su fit rapporter l'interdiction.

» Par contre, ce qui mérite d'être flétri avec véhémence, c'est le parti pris qu'on a trop bien manifesté d'éloigner les Croates, de les refouler, de les empêcher d'exprimer leur loyalisme. Les procédés employés contre les Croates de Bosnie-Herzégovine sont une indignité. »

M. Biankini n'avait pas besoin d'ajouter, puisque tout le monde le sait, que les Croates de Bosnie-Herzégovine, bons catholiques romains, représentent dans le pays la minorité loyaliste et sont les seuls, en somme, qui aient accepté l'annexion avec joie : ils aiment mieux relever d'un souverain chrétien que d'être, ne fût-ce que théoriquement, sujets du Grand Turc ; d'autre part, l'annexion les rapprochait de leurs frères de Croatie et de Dalmatie. C'est donc parmi eux et parmi eux seulement que la venue de l'empereur suscitait un enthousiasme qu'on ne peut franchement guère demander aux musulmans ni aux Serbes. Si les gens de l'empereur avaient voulu réjouir le souverain par la vue de l'allégresse populaire, ils n'avaient qu'à laisser les Croates libres dans la rue. Mais les Croates sont catholiques, ils sont dévoués ; on n'a donc pas besoin de leur complaire. Bien au contraire, des bourrades et des avanies à leur adresse feront plaisir à leurs rivaux, qu'on essaye de gagner ainsi.

❁

L'*Az Est* de Budapest publie sur l'archiduc François-Ferdinand un de ces articles dont il a paru un grand nombre en Allemagne et en Hongrie depuis deux ans, et qui ont pour but de tranquilliser les Prussiens, les protestants, les juifs sur les sentiments du futur empereur.

« Konopischt, dit l'*Az Est*, est le Tusculum de l'archiduc. C'est là qu'il séjourne de préférence, éloigné autant qu'il le peut des affaires publiques et ne vivant que pour sa famille en père et en époux.

» Personne ne se doute, en Hongrie, de l'intensité de son activité industrielle. On ignore généralement que l'archiduc est au nombre des firmes régulièrement enregistrées au tribunal de commerce. Son fondé de pouvoir est M. Stieglitz, juif natif de Munkacz en Hongrie, et juif resté juif. A ce propos, nous signalerons un fait qui montre combien sont erronées les opinions quelquefois répandues au sujet de l'archiduc héritier :

» M. Stieglitz a épousé une chrétienne qui, par amour pour lui, a abjuré le catholicisme et s'est faite juive. Lorsque le mariage fut célébré à Vienne, en la synagogue de la Seitenstaetten-gasse, M. Stieglitz reçut de l'archiduc une lettre de félicitations chaleureuses. L'archiduc professe, en effet, la maxime qu'il a lui-même formulée maintes fois : J'ai ma foi religieuse, mais j'honore profondément toute croyance quand elle est sincère. »

Il est absolument inutile de commenter ce trait, mais il est absolument nécessaire de le signaler. Nombre de personnes attendent encore l'avènement du futur empereur comme si c'était le soldat de Dieu qui dût monter sur le trône. Cette conception des choses était relativement compréhensible il y a dix ans. Mais nous n'en sommes plus là. C'était un malentendu dont il vaut mieux ne plus parler. Nous avons d'ailleurs vu s'épanouir depuis deux ans toute une littérature d'articles et de brochures inspirés pour rectifier les idées qu'on avait pu se faire jadis à ce sujet, car rien n'énerve l'entourage du prince autant que ces réminiscences, qu'il trouve compromettantes.

A. P.

*L'ŒUVRE HOLLANDAISE DES CLASSES MOYENNES (1)*

## De l'Association générale à l'entente coopérative

**A côté des 80 Associations catholiques, 200 Unions professionnelles. — Une expérience concluante au Syndicat catholique des épiciers, à Tilbourg. — Autre application des mêmes méthodes coopératives à Helmund. Exemples pratiques ?..**

« Vous ne croyez donc pas, avais-je dit au P. Nouwens, que le petit commerce et les libres artisans soient condamnés à disparaître ?

— Certes non ! avait vivement répliqué mon interlocuteur ; à condition qu'ils s'organisent pratiquement sur le terrain professionnel. »

### *Deux cents Unions professionnelles*

Et tel est, en effet, le second aspect ou, si l'on préfère, la seconde étape de l'œuvre hollandaise.

Les Associations catholiques des classes moyennes s'occupent, on le sait, des intérêts communs aux gens de commerce et aux gens de métier : mais elles engendrent, pour les intérêts spéciaux de chaque catégorie, des Unions professionnelles spéciales. Il est arrivé d'ailleurs qu'en pratique on a suivi dans certaines localités une méthode inverse ; on y a commencé par les Unions professionnelles, dont les membres ont ensuite, de concert, formé l'Association générale. Le P. Nouwens semble préférer la première méthode, mais il se garde de l'ériger en un système rigide : les circonstances, souvent, dictent l'ordre des réalisations.

En fait, à côté des soixante-dix ou quatre-vingts Associations catholiques des classes moyennes, plus de deux cents Unions professionnelles ont leur vie distincte et leur organisation autonome. Elles constituent pour les « détaillants » du commerce, notamment, un instrument immédiatement pratique de préservation et de relèvement. Comment ? C'est ce que deux exemples vont tout de suite mettre en lumière.

### *Un débat suggestif chez les épiciers de Tilbourg*

Ceci se passait à Tilbourg, il y a environ quatre ans, dans une des premières réunions tenues par le Syndicat des épiciers. Vous imaginez sans peine sur quoi y roulait la conversation, qu'on s'y entretenait, non sans un certain pessimisme, des difficultés croissantes auxquelles se heurtait le commerce de détail. Comment soutenir la concurrence des grands magasins ? Lutter avec eux, à égalité de tarifs, n'était-ce pas renoncer au minimum indispensable de bénéfices ?

Le P. Nouwens intervint alors avec ce conseil amical : « Pourquoi ne vous associez-vous pas pour acheter en commun vos marchandises ? Les fortes commandes que vous feriez de la sorte vous assureraient des conditions aussi avantageuses que les grands magasins... »

On entend d'ici les objections : « On voit bien, mon cher Père, que vous n'avez jamais vécu pratiquement dans le commerce. Votre idée est séduisante, mais c'est utopie pure ! — Je suis le premier à reconnaître mon incompétence, avait reparti le P. Nouwens, et je me garderai de préférer mon avis au vôtre en des matières où vous êtes infiniment plus entendus que moi. Pourtant, laissez-moi vous poser une question Vous vendez tous, dans votre année, un nombre considérable de paquets d'allumettes. Si vous pouviez en commander d'un seul coup, cent mille paquets, quel boni réaliseriez-vous sur les prix qu'on vous fait actuellement ? »

Ses interlocuteurs s'accordèrent à évaluer ce profit à 20 %.

« Eh bien ! reprit le P. Nouwens, quel inconvénient trouveriez-vous à expérimenter sur cet article là une commande commune ? Chacun de vous indiquerait le nombre de paquets qu'il désire se procurer : M. le secrétaire du Syndicat enverrait une carte postale à un certain nombre de fabricants, et il ferait la commande définitive à celui qui vous consentirait les meilleures conditions. »

### *Un dépôt coopératif d'épicerie*

Tel fut en substance (car je n'en garantis pas l'exactitude sténographique), le langage du P. Nouwens. Ses auditeurs convinrent, qu'après tout, on ne risquait rien à tenter l'expérience. La commande globale procura les rabais prévus : chaque lot en fut d'ailleurs expédié séparément par le fabricant aux adresses respectives des divers associés. Et ceux-ci eurent la satisfaction de constater, au bout de l'année, qu'ils avaient réalisé chacun, de ce chef, un bénéfice d'environ 50 francs.

Ce résultat fut persuasif. On put bientôt créer à Tilbourg un magasin coopératif, — ou, si vous le préférez, un « dépôt » — pour les épiciers détaillants. Ceux-ci s'y fournissent aujourd'hui pour cent quatre-vingts articles différents. Que l'institution soit en pleine prospérité, le tableau suivant en est la preuve. Les résultats y sont donnés en florins : tous les chiffres en doivent donc être doublés.

| | 1907 | 1908 | 1909 |
|---|---|---|---|
| Affaires | 50 811,17 | 50 311,70 | 59 654,04 |
| Frais | 3 113,26 | 3 058,88 | 3 369,05 |
| Bénéfices | 3 227,43 | 3 406,88 | 4 654,04 |

Le pourcentage des frais tend à s'abaisser, tandis que celui des bénéfices s'accroît :

| | 1907 | 1908 | 1909 |
|---|---|---|---|
| Frais | 6,127 % | 6,080 % | 5,649 % |
| Bénéfices | 6,352 % | 6,772 % | 7,740 % |

Une vingtaine de mille francs répartis en un certain nombre d'actions assurant un revenu de 5 % avaient suffi à l'installation de ce dépôt. Les premiers actionnaires ne furent pas, tant s'en faut, des épiciers détaillants ; mais la confiance est aujourd'hui si grande qu'ils s'efforcent de racheter les actions.

Le bienfait social de cette entente coopérative est manifeste. Les épiciers détaillants de Tilbourg soutiennent tous vaillamment la concurrence des grands magasins : s'ils avaient persisté dans leur isolement, plusieurs d'entre eux auraient déjà disparu.

Aussi leur exemple a-t-il été imité : il existe aujourd'hui, pour les Unions professionnelles d'épiciers détaillants, une dizaine de magasins coopératifs créés sur le même type.

### *Dans le commerce de lingerie et bonneterie*

Quelle est la flexibilité de la méthode ? Un second exemple va le montrer.

Dix marchands de lingerie et de bonneterie se sont groupés à Helmund, pour les achats en commun, il y a un peu plus d'un an. Ils se sont donné des statuts plutôt rigoureux. Pour entrer dans leur association, il faut justifier d'un chiffre d'affaires annuel non inférieur à 80 000 francs. Et chaque membre s'engage à verser à la caisse syndicale une amende de 500 francs si ses achats coopératifs n'atteignent pas la somme de 12 000 francs.

Le premier acte des associés fut d'inviter les fabricants à recevoir les commandes communes au local du Syndicat. Aucun de ces derniers ne se présenta à la réunion qui suivit cet avis. Mais quand ils passèrent ensuite chez leurs clients respectifs, ceux-ci se contentèrent de leur répéter fort aimablement qu'on traiterait volontiers avec eux au cours de la réunion syndicale suivante. Quinze jours après, il y avait, au siège de l'Association, affluence de fabricants...

En fait, dès la première année, les achats coopératifs s'élevaient à 180 000 florins, soit 360 000 francs : chacun des associés avait notablement dépassé le minimum statutaire d'achats en commun.

Le résultat moral ne fut pas moins appréciable. Avant de conclure leur entente coopérative sur la base syndicale, ces marchands — bien que s'estimant mutuellement — évitaient avec soin de s'entretenir entre eux de leurs affaires. A peine l'association eut-elle été fondée et les statuts adoptés, qu'ils se firent les uns aux autres les confidences les plus cordiales sur leurs fournisseurs respectifs. Chacun d'apporter ses meilleures adresses et d'indiquer ses achats les plus avantageux. Le point de vue avait changé. On se proposait instinctivement, jusque-là, de gagner plus d'argent que le voisin : on se proposa, dès lors, — qu'on me passe l'expression — de gagner plus d'argent que soi-même, c'est-à-dire de constater d'inventaire en inventaire un accroissement continu de bénéfices. La coopération tendit à éliminer la concurrence au sein de la profession : elle ne la laissa subsister que sous la forme d'une émulation fraternelle. La charité, ainsi, cessa de se heurter à l'intérêt professionnel comme à un obstacle : elle y trouva, au contraire, son exercice et son aliment.

❁

Ces deux exemples suffiront pour « illustrer » la méthode. Elle ne consiste pas à « socialiser » pour ainsi dire un groupe de maisons commerciales et à les fondre toutes dans une entreprise commune où leur autonomie respective disparaîtrait. Non. Elle suppose que les associés se sont appliqués tout d'abord à découvrir quelles opérations coopératives — d'achat, de vente, ou même de fabrication — sont expédientes dans leur profession. C'est ainsi qu'à Tilbourg, les bouchers, se groupant à l'instar des épiciers, n'ont pas jugé avantageux d'acheter les bêtes en commun : mais ils pratiquent la vente coopérative du suif, et la fabrication coopérative de la glace...

❁

Pourquoi ce qui est possible en Hollande ne le serait-il pas chez nous ? Pourquoi ces méthodes, qui exigent sans doute une grande confiance mutuelle, n'entreraient-elles pas dans les mœurs des détaillants catholiques ?

Pour y arriver, que faut-il en somme ? Il suffit que dans nos Associations catholiques locales (ou même régionales) des groupes d'études pratiques se constituent, et qu'à l'étude, quelques expériences très simples et très limitées succèdent. Ces expériences ne porteront pas, chez nous, sur les allumettes — puisque l'Etat a déjà socialisé la vente Mais il n'y a pas que les allumettes...

Et ainsi, à côté des écoles commerciales, qui seraient leur œuvre commune, les Associations catholiques des classes moyennes, engendreraient chez nous aussi des Unions professionnelles qui pratiqueraient, sous des formes multiples, tantôt pour l'achat, tantôt pour la vente, les méthodes essentiellement chrétiennes de l'entente coopérative.

B. SIENNE.

(1) Voir dans la *Croix* du 14 juin le premier article sur les Associations catholiques des classes moyennes.

L'Imprimerie de la *Croix du Nord*
se charge de l'exécution rapide et soignée
des
Têtes de Lettres. Factures, Memorandums

L. D

## Congrès des classes moyennes

La semaine dernière, s'est tenu à Paris, le XXIXe Congrès annuel de la **Société d'Economie sociale**, qui a duré six jours et a porté sur la situation des classes moyennes et sur ce qui peut l'améliorer. La Société d'Economie sociale qui a fêté son cinquantenaire il y a plusieurs années et qui n'est pas assez connue des catholiques, est une fondation de l'un des hommes les plus éminents du siècle dernier : Fr. Le Play.

Ce profond penseur avait mis à profit sa situation d'ingénieur des mines, qui l'avait fait voyager en France et à l'étranger, pour observer les mœurs et la constitution politique des diverses populations. Il n'avait pas tardé à constater, lui qui au début n'était pas croyant, que seule la religion et la religion chrétienne faisait des familles réglées et stables, des nations fortes et prospères. Il en avait conclu que la loi de Dieu, le Décalogue, est bien supérieure aux lois humaines et que celles-ci n'ont de valeur qu'autant qu'elles se rapprochent de la loi divine et s'en inspirent. Par ses études, par les résultats de son expérience, il a bien prouvé que les préceptes de la religion chrétienne n'étaient pas seulement la meilleure et la seule assurance du bonheur éternel, mais qu'ils procurent en outre la durée et la stabilité matérielles des nations.

C'est cette conviction, ou plutôt cette certitude, car elle est appuyée sur l'histoire et sur des faits certains qui inspire et qui conduit les disciples de Le Play. Les travaux de la Société d'Economie Sociale ont pour objet de faire aboutir ce qui peut assurer la paix sociale, c'est-à-dire la paix dans les foyers, la paix dans les ateliers : comment une nation serait-elle prospère si la famille disparaît, si l'anarchie règne dans le monde du travail ? Mais comme les travaux de la Société ont un but pratique, elle s'inquiétait cette année de la situation de ces classes moyennes du Commerce et de l'Industrie si menacées par la concentration de l'industrie dans les fabriques et du commerce dans les grands magasins. Que fait-on et que peut-on faire pour permettre aux modestes industriels, aux petits commerçants de se maintenir en face de si puissants rivaux : tel a été le but du congrès, lequel avait réuni non seulement des hommes de pratique, des industriels et des commerçants, venus des diverses parties de la France et de l'étranger, qui apportaient le fruit de leur expérience et de leurs constatations. Les rapports étaient suivis de discussions qui, avec les objections, les contradictions ou les approbations, contribuaient à jeter une vive lumière sur les divers points étudiés.

La question des charges fiscales, question si grave et si négligée par les théoriciens, a été traitée aussi bien que la question d'intervention législative dans la matière.

Suivant sa coutume, la Société a joint à l'enseignement provenant des travaux en séance, les « visites sociales », c'est-à-dire la visite avec explications des établissements industriels ou autres dans l'ordre de la question traitée. Les membres du congrès ont ainsi visité successivement les écoles professionnelles de la ville, les établissements distributeurs de force motrice aux petits ateliers et enfin les jardins ouvriers.

Ceux qui ont suivi les séances du congrès en garderont le très utile souvenir. Ceux qui ne l'ont pu faire sont avisés de l'excellente mine de documents qu'ils trouveront dans la publication de ses travaux.

## BIBLIOGRAPHIE

**Revue Catholique des Institutions et du droit**, par une Société de Jurisconsultes et de publicistes. — Abonnements : France, 12 fr. ; Union postale, 13 fr. 50. Administration, 2, avenue de l'Archevêché, Lyon.

Sommaire du numéro 4. — XXXIVe Congrès des Jurisconsultes Catholiques. — L'enseignement et l'Etat. — Les Jurisconsultes Catholiques et la neutralité scolaire, il y a un quart de siècle, G. Fressenon. — Le remplacement des prestations par des centimes additionnels, A. Poidebard. — La morale chrétienne dans l'histoire de la Bienheureuse Jeanne la Pucelle, J.-B.-J. Ayroles. — L'instruction primaire en Bas-Poitou, avant la Révolution, abbé Baraud. — Le cinquantenaire des zouaves pontificaux, Henry Lucien-Brun. — De la date des actes opposables au liquidateur d'une congrégation dissoute, Paul Magnin. — Les enseignements de Le Play, Emmanuel Lacombe. — Chronique judiciaire des intérêts catholiques. — Les événements du mois, Henry Moinecourt.

**Ph. VRAU et les Œuvres de Lille**
par Mgr BAUNARD.
1 beau vol. broché, 2 fr. 50 ; franco, 2 fr. 80
En vente à la Librairie de la *Croix du Nord*
1, rue des Sept-Agaches (Grand'Place)
— LILLE —

## ANATOLE FRANCE
### historien de Jeanne d'Arc

Le R. P. Ayrolles, « l'homme le mieux renseigné que je sache au monde sur Jeanne d'Arc », affirme Mgr Touchet, vient de réfuter la prétendue *Vie de Jeanne d'Arc* de M. Anatole France (1).

Nous recevons les bonnes feuilles de ce bel ouvrage, dont nous sommes heureux de publier l'avant-propos.

Dans la vingt-huitième édition de sa prétendue *Vie de Jeanne d'Arc*, M. Anatole France se vante de ce que les hagiographes — lisez les écrivains catholiques — n'ont *pu découvrir aucune erreur, aucune inexactitude flagrante dans son œuvre. Il a fallu que leur sévérité se contentât de quelques inadvertances et de quelques fautes d'impression*. Il ajoute : « *Quels flatteurs auraient pu mieux caresser de mon cœur l'orgueilleuse faiblesse.* » (Préf. LXXXVI.)

M. France a pris à tâche de décourager la critique par le nombre et l'énormité des contre-vérités qu'il y aurait à relever dans son œuvre. Comment faire un choix au milieu de tant de faussetés tantôt patentes, tantôt insinuées par un persiflage patelin qui est le ton général de la prétendue vie ?

La France et l'on peut dire le monde ont célébré par des fêtes inouïes l'élévation de la Bienheureuse sur les autels. C'est une réponse. Elle dit le cas qui a été fait et que mérite un ouvrage qui tendait à l'empêcher. Mais des réponses plus directes ont été faites dans les revues et les journaux non seulement en France, mais à l'étranger. La plus remarquable est peut-être celle de M. Andrew Lang, un des écrivains les plus connus au delà du détroit. Sa conscience d'honnête protestant avait signalé dans une première édition : 1° des inexactitudes peut-être sans précédents chez les historiens ; 2° de fréquentes et singulières contradictions. M. France n'a vu là *que de louables scrupules à l'endroit de ses références*, et il a maintenu à peu de choses près, l'*abondante série de ses inexactitudes matérielles et de ses contradictions*, ainsi que le lui reproche le critique anglais.

Cette manière de résumer les critiques et d'en tenir compte expliquera que je résume crûment dans le titre même, ce que la suite justifiera surabondamment, j'espère. Dans l'*Univers*, dans la revue des *Sciences ecclésiastiques*, mais principalement dans les *Etudes* du 20 avril 1909, j'ai publié des extraits de notes qu'à cause de leur abondance même il était difficile d'ordonner. Je l'avais comme promis, on me le demande. Le retard n'est pas sans donner quelque opportunité à mon travail.

Le pays est enfin saisi de la question de vie ou de mort, de la question scolaire. M. France, membre de l'Académie, est au point de vue littéraire le premier représentant des méthodes et des doctrines des manuels condamnés par NN. SS. les évêques, dénoncés si éloquemment du haut de la tribune française. Est-il membre des Loges maçonniques ? Je l'ignore, mais certainement il est le propagateur des doctrines les plus extrêmes de la secte. Avant d'en souiller la plus belle page de nos annales, il les avait enseignées dans de perfides romans. D'après les comptes rendus qui en ont été faits — prêtre, ce n'est pas à ces sortes de lectures que j'emploie mon temps — d'après les comptes rendus que j'en ai lus, sous un titre banal ou bizarre, comme l'*Orme du Mail*, ou la *Rôtisserie de la reine Pédauque*, dans une fable vulgaire, telle que la rencontre de personnages sous un arbre de promenade publique, l'*Orme du Mail*, ou de scènes impossibles dans une auberge borgne, la *Rôtisserie de la reine Pédauque*, c'est la guerre à toute croyance, à tout ce qui sert de base à la société, la négation même de toute différence essentielle entre le bien et le mal, un scepticisme universel. Le monde n'a de bon que ce qu'il peut fournir de matière ou de prétexte aux phrases des beaux esprits. Ses livres me font mal, écrit un critique, et cependant je les lis, et j'ai tort. Les récentes discussions sur les manuels scolaires ont établi que tel était le dernier mot de la morale de l'école soi-disant neutre.

Seul, le christianisme intégral peut arrêter un chambardement universel, qui menace de plonger le monde dans une barbarie pire que toutes celles que l'on connaît ; tous les instincts égoïstes et meurtriers seront déchaînés, et seront armés pour nuire de tous les engins de la civilisation matérielle la plus avancée. Voilà pourquoi Jésus-Christ, l'Homme-Dieu, est le grand ennemi de la secte maçonnique, de ses tenants, et de M. France. *On connaît de suite*, écrit un critique du mérite de M. René Doumic, *que M. France a un grand ennemi... et c'est le christianisme...* et un peu plus loin : *Aristocrate jusqu'au bout des ongles, il répugne à une religion qui consacre l'éminente dignité des pauvres.*

Or, qu'est la bienheureuse Pucelle, sinon le christianisme prouvé une fois de plus, enseigné par un fait aussi plein de charmes que lumineux ? Qui ne voit pas l'Homme-Dieu dans la Pucelle ne la connaît pas. A-t-elle cessé de lui attribuer tout ce qu'il y avait de bon dans sa personne et dans ses œuvres ? C'est Jésus-Christ consacrant à nouveau l'éminente dignité des petits et des humbles. Une des plus belles figures des annales humaines, la plus belle peut-être après celles que la foi fait un devoir au chrétien d'accepter, est une petite paysanne qui ne sait ni A ni B, et n'a reçu d'autre formation que celle que Jésus-Christ par son Eglise départ à ses croyants les plus dénués d'avantages terrestres.

*Ecrasons l'infâme*, ce fut le cri du père de l'impiété moderne. Sous une forme adoucie : *Le cléricalisme, voilà l'ennemi* a la même signification. La Maçonnerie veut substituer à la religion de Jésus-Christ et de ses saints le culte de ces grands hommes. Les manuels scolaires qu'elle dicte assignent la place d'honneur à Voltaire. C'est Voltaire que M. France veut continuer sous une forme moins répugnante, et avec des apparences historiques, en racontant la suite d'une vie que, dans sa prose, Voltaire n'a fait qu'effleurer, et que, dans son poème, il a voulu noyer dans un tel bourbier de luxure et d'impiété, que l'enfer y trouverait des leçons, écrivait l'auteur des *Erreurs de M. de Voltaire*. Pour M. France, les vingt et un chants de bestialités de l'infâme *Pucelle* sont de *petits vers dans lesquels Voltaire raille sur Jeanne d'Arc les moines fripons et leurs dupes. Son dictionnaire philosophique renferme en trois pages plus de vérités solides et de sentiments généreux qu'on n'en trouve en certains gros ouvrages où Voltaire est insulté en jargon de sacristie* (Préf. LXII). (2)

Ce que l'on trouve dans le dictionnaire philosophique, c'est que la Pucelle est une *malheureuse idiote qui rendit de grands services au royaume et au roi*. Elle faisait des prédictions du côté de Dunois, *en même temps* que le berger du Gévaudan en faisait auprès de Xaintrailles ; elle fut brûlée par quarante prêtres français. D'après l'*Essai sur les mœurs*, Baudricourt la cueillit dans un cabaret de Vaucouleurs et l'endoctrina ; elle fut condamnée par Cauchon et cinq évêques français. Ailleurs, Voltaire compte pour la dix-huitième sottise du père Nonnotte, l'auteur des *Erreurs de M. de Voltaire*, d'avoir avancé que, d'après le procès, la Pucelle n'avait que 17 ans, tandis que ce même procès lui en donnerait 27. *L'idiote, la dupe ou la complice de la fraude de Baudricourt* aurait eu des autels dans les temps héroïques où les hommes en élevaient à leurs libérateurs. Charles VII rétablit sa mémoire, assez honorée par son supplice même.

C'est, si je ne me trompe, tout ce que dans sa prose Voltaire a ajouté sur la Bienheureuse à la scélératesse rimée qu'il a osé intituler la *Pucelle*. Il a appliqué à la Libératrice la double règle qu'il a suivie toute sa vie, et qu'il a prescrite à ses disciples de tous les temps. Le 21 octobre 1736, il écrivait à Thiériot son *factotum*, son porte-voix parmi les adeptes : « *Le mensonge est un vice quand il fait du mal ; c'est une vertu quand il fait du bien. Soyez plus vertueux que jamais. Il faut mentir comme un diable, non pas timidement, non pas pour un temps, mais hardiment et toujours. Mentez, mes amis.* (Œuvr. compl., édition Dupont, t. LVII, p. 127.) Il formulait la seconde, quand le 29 février 1757, il écrivait à son disciple préféré, d'Alembert : *Eclairez et méprisez le genre humain.* (Ibid., t. LIV, p. 36.)

Fidèle à la double règle dans l'appréciation que l'on vient de lire, M. France l'a-t-il été dans son livre tout entier ? Nous mettrons le lecteur en état d'en juger.

Fils de messire Arouet, notaire royal au Châtelet, Voltaire s'appelait Arouet. Le nom paternel lui parut sans doute d'une consonance grêle, sèche, gutturale. Il le rejeta pour prendre celui plus ample et plus euphonique de Voltaire. M. France a-t-il voulu pousser l'imitation jusque-là ? D'après Vapereau, il est né Jacques Thibault, fils du libraire Thibault.

M. Thibault voulut que son fils reçût une excellente éducation chrétienne, puisque, d'après Vapereau, le jeune Thibault termina ses hautes classes au collège Stanislas, et qu'il les aurait commencées au Petit Séminaire de Paris, ai-je lu ailleurs. C'est donc pour bafouer les sentiments dont vécut la vraie France, pour bafouer celle qui en est la plus belle personnification, que M. Thibault aurait pris le nom d'Anatole France ! L'on n'est ni plus osé, ni plus modeste.

La secte n'a rien épargné pour répandre la caricature de la figure qui la jette dans de vraies convulsions. La presse qui reçoit ses ordres l'annonça à grands fracas, les librairies de province en furent inondées, la renommée littéraire de l'auteur lui valut, dès la première heure, des lecteurs désireux de lire en bon style une histoire qui ne laisse personne indifférent. Si cette vogue a été éphémère, et est tombée auprès du public sérieux, la secte possède des moyens pour imposer d'office la malsaine production. Par ordre de je ne sais quel ministre de la Guerre, elle doit se trouver dans les bibliothèques des régiments, et sans doute aussi des lycées. On la donne en prix, dit-on, dans les lycées et les écoles de l'Etat. Rien d'étonnant, quand on sait que les enfants des écoles primaires sont forcés d'avaler les mêmes poisons dans les manuels mis entre leurs mains. Périsse la France plutôt que de la voir rester chrétienne.

Mettre à nu les procédés de l'un des chefs les plus marquants de l'impiété du jour, c'est donner une idée de ceux de la plèbe mi-lettrée et plus grossière. L'impiété prétend se débarrasser du christianisme par la science, par la raison, la critique, les faits. Quelle est sous sa plume la valeur de tous ces grands mots ? M. France va nous en fournir une démonstration vraiment typique.

Que faut-il penser de l'érudition de M. France et quel est son respect du lecteur ? Comment prouve-t-il que, jusqu'à lui, personne n'a compris Jeanne d'Arc ? Ses procédés pour se débarrasser de tous les monuments qui nous la font si bien connaître, le procès de condamnation, de réhabilitation, les chroniques, le XVe siècle tout entier. Le personnage qu'il a rêvé sous le nom de Jeanne d'Arc. Par quels moyens il cherche à annuler la guerrière et ses exploits. Les nombreux et très graves défauts dont il charge celle qu'il appelle hypocritement la sainte, et avec elle les saintes qui lui ressemblent. La science ecclésiastique de M. France. Avec un épilogue, c'est la suite du livre tout entier.

(1) La prétendue *Vie de Jeanne d'Arc* de M. Anatole France. Monument de cynisme sectaire, par le P. J.-B.-J. Ayroles, chez E. Vitte, Lyon, Paris.

(2) Le jargon de M. de Voltaire, quand il parle de ceux qui avaient le tort de ne pas l'admirer, sent tout autre lieu que la sacristie. Jean-Jacques Rousseau est un chien enragé né du chien de Diogène et de la chienne d'Erostrate. Les Français, pour lui les Welches, sont — excusez lecteur — la chiasse du genre humain. Il serait facile de tirer de ses écrits un gros volume dans cet attique jargon.

Voir la *Vie de Voltaire*, par le chanoine Maynard. L'on ne saurait trop le conseiller à ceux qui veulent voir peint par lui-même, le dernier des hommes par le cœur, ainsi que le qualifiait sa nièce, et comme sa fille adoptive, la dame Denys.